

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 4° et 5° ARRONDISSEMENTS

Séance du 21 juin 2022

PRÉSIDENCE DE MONSIEUR DIDIER JAU, MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 19 membres.

RAPPORT 22/34/03

**CULTURE ET EVENEMENTIEL - LE HANGART – RESIDENCE D'ARTISTES –
APPEL A CANDIDATURES – LANCEMENT - AUTORISATION**

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

La mairie des 4° et 5° arrondissements s'inscrit dans la politique municipale de soutien à la création et à la diffusion artistique. Le théâtre Le HangArt, équipement socio-culturel transféré à la mairie du 3° secteur, propose une programmation gratuite et de qualité dans le domaine du spectacle vivant et contribue ainsi à la vitalité culturelle de notre secteur.

Afin de mettre cet outil public au service des artistes, il est proposé d'y accueillir pendant quinze jours, du 31 octobre au 14 novembre 2022, un artiste ou une compagnie en résidence de création.

Cette résidence permettra à la mairie de prendre en charge à hauteur de 5000€ (tout inclus) une partie du temps de travail nécessaire à la création d'une pièce ou d'un spectacle. L'artiste ou la compagnie sélectionnés seront invités à proposer leur création en représentation au HangArt en sortie de résidence ou en différé si le travail de création n'est pas terminé.

Deux jours de répétition seront ouverts au public sur des plages horaires définies en amont et deux ateliers de deux heures seront proposés prioritairement à des enfants inscrits dans les centres aérés municipaux du secteur.

L'artiste ou la compagnie choisie sera sélectionnée par un jury composé d'agents municipaux, d'élus et de professionnels du secteur. Cette délibération vise à approuver l'appel à candidatures, ouvert jusqu'au 29 juillet 2022.

C'est pourquoi nous proposons au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération suivante :

LE CONSEIL DES 4e et 5e ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
VU LA LOI N° 82-1169 du 31 DECEMBRE 1982
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
DELIBERE

ARTICLE 1 Est autorisé le lancement de l'appel à candidatures pour une résidence de création au HangArt du 31 octobre au 14 novembre 2022

ARTICLE 2 Les crédits nécessaires à la prise en charge de ce projet sont inscrits au budget de la mairie de secteur

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements.

Le présent projet de délibération est mis aux voix.

Nombre de Conseillers présents : 19

Nombre de Conseillers présents et représentés : 28

Rapport adopté à l'unanimité : 28 voix

Didier JAU
Maire des 4^e et 5^e Arrondissements